

## Retraite anticipée: mode d'emploi

**Dans les précédentes evaletter, nous vous présentions diverses facettes de la prévoyance.**

**Aujourd'hui, nous souhaiterions vous donner quelques conseils pour planifier à temps votre retraite anticipée.**

Eve fêtera prochainement ses 50 ans et affiche une belle réussite sur le plan professionnel. Sa situation n'a pas toujours été aussi brillante: après une pause consacrée à sa famille, un perfectionnement pour pouvoir réintégrer le marché du travail et un poste à temps partiel pendant dix ans, elle a divorcé il y a douze ans. Ces dernières années ont été fatigantes, raison pour laquelle Eve songe à une retraite anticipée. Elle sait parfaitement que ce rêve se concrétisera uniquement si elle prend à temps les mesures appropriées. Son objectif: arrêter de travailler à 62 ou 63 ans, échéance qui arrive plus vite qu'il n'y paraît.

### Faire le point de la situation

Pour commencer, Eva consulte le règlement de la caisse de pension et constate qu'il prévoit non seulement une retraite anticipée, mais aussi la possibilité de préfinancer les années de cotisation qui lui manqueront\*.

Eve sait qu'elle devra choisir l'option basée sur les annuités, car elle ne dispose pas d'un capital lui permettant de procéder au préfinancement en une seule fois. Par ailleurs, les rachats échelonnés sont déductibles chaque année des impôts, ce qui est

	Départ à l'âge ordinaire de la retraite (64 ans)	Départ à la retraite anticipée à 63 ans	Départ à la retraite anticipée à 62 ans
Rente vieillesse annuelle LPP sans préfinancement	CHF 46 000	CHF 37 000	CHF 33 000
Capital requis pour le préfinancement		150 000	190 000
A payer immédiatement		115 000	149 000
ou en annuités		10 000	13 800

bien plus intéressant sur le plan financier que de procéder à une déduction unique. Eva économise ainsi entre CHF 3000 et 4500 d'impôts, les annuités effectives s'élevant donc uniquement à CHF 7000 ou 9300. Eve a déjà calculé comment réduire ses dépenses pendant les prochaines années pour pouvoir financer le rachat pour une retraite anticipée à 62 ans.



De surcroît, Eve a demandé à sa caisse de compensation AVS de lui établir un aperçu de ses rentes. La rente vieillesse maximale qu'elle percevra s'élèvera à CHF 26 520.

### Budget pour la retraite

Eve doit maintenant définir les revenus dont elle sera tributaire une fois à la retraite. Ce calcul n'est pas si simple, car l'échéance est encore lointaine. Pour commencer, elle calcule son budget actuel. Sur la base de ce dernier, elle regarde les positions aussi valables une fois qu'elle sera à la retraite, mais aussi celles qui pourraient s'ajouter. Alors que les cotisations au pilier 3a et les frais de repas de midi au restaurant seront supprimés, les autres dépenses sont incompressibles. Avant d'atteindre l'âge ordinaire de la retraite (64 ans), Eve doit régler elle-même ses cotisations AVS en tant que préretraitée. Malheureusement, ses impôts ne diminueront pas puisqu'elle ne peut plus procéder aux déductions liées à son activité lucrative.

\* En vertu de la loi, cette solution est uniquement possible si la personne concernée a procédé à l'intégralité des rachats pour les années précédentes. Eve a financé le montant ouvert avec son indemnité de divorce et une avance sur son héritage.

### Retraite anticipée à 62 ans (avec préfinancement LPP, en CHF)

	62	63	64	65 etc.
AVS	-	-	26 520	26 520
LPP	46 000	46 000	46 000	46 000
<b>Total rente</b>	<b>46 000</b>	<b>46 000</b>	<b>72 520</b>	<b>72 520</b>
Revenu requis	76 000	76 000	80 000	80 000
Découvert	-30 000	-30 000	-7 480	-7 480
<b>Capital requis</b>	<b>Pour retraite anticipée</b>		<b>à partir de l'âge de la retraite*</b>	
	<b>60 000</b>		<b>180 000</b>	

### Retraite anticipée à 63 ans (avec préfinancement LPP, en CHF)

	63	64	65	66 etc.
AVS	-	26 520	26 520	26 520
LPP	46 000	46 000	46 000	46 000
<b>Total rente</b>	<b>46 000</b>	<b>72 520</b>	<b>72 520</b>	<b>72 520</b>
Revenu requis	76 000	80 000	80 000	80 000
Découvert	-30 000	-7 480	-7 480	-7 480
<b>Capital requis</b>	<b>Pour retraite anticipée</b>		<b>à partir de l'âge de la retraite*</b>	
	<b>30 000</b>		<b>180 000</b>	

\* Le capital requis à partir de 64 ans est calculé sur la base d'un schéma simplifié, le découvert étant multiplié par 25. Cela correspond à une espérance de vie de 90 ans.

### Financement de la retraite anticipée

Actuellement, Eve se constitue une épargne au moyen du pilier 3a en versant le montant maximum de CHF 6365. Elle tient à poursuivre ce rythme. Le solde de son compte atteint CHF 85 000.

Eve a demandé à sa banque d'effectuer une estimation de son épargne

### Evolution du compte 3a avec une rémunération moyenne de 2% (en CHF)

Solde du compte	Cotisations annuelles
85 000	6 365
Capital dans 12 ans	Capital net après impôts
191 055	172 000
Capital dans 13 ans	Capital net après impôts
201 241	180 000

du pilier 3a jusqu'à sa retraite anticipée. De plus, Eve dispose d'un pécule de CHF 50 000 pour les cas d'urgence. Il lui manque donc encore CHF 30 000 ou 60 000 pour prendre une retraite anticipée.

«Il vaut mieux que j'envisage une retraite à 63 ans,» pense Eve. «Ce but devrait être réalisable sans mesures d'économie supplémentaires: comme prévu, je parviens à mettre CHF 9300 de côté.

7000 vont au préfinancement LPP et avec les 2300 restants, j'arrive en 13 ans dans tous les cas à CHF 30 000.» Aussitôt dit aussitôt fait. Eve débute avec ses versements en faveur de la caisse de pension et ouvre un plan d'épargne en fonds qu'elle alimente régulièrement.

Le départ à la retraite anticipée est un souhait coûteux, lié à quelques sacrifices ces prochaines années (vacances moins chères, suppressions de diverses dépenses). Toutefois, Eve est disposée à accepter ces restrictions, car elle tient véritablement à réaliser son rêve!

### Liste de contrôle pour préparer une retraite anticipée

- Planifier à temps
- Définir la date souhaitée et la discuter avec son partenaire
- Etablir un budget et procéder aux adaptations nécessaires à partir de l'âge de la retraite
- Etablir un aperçu du patrimoine à disposition
- Commander un calcul prévisionnel de la rente AVS
- Clarifier auprès de la caisse de pension si une retraite anticipée est possible et à quelles conditions
- Evaluer le capital requis et les économies possibles
- Réduire les impôts moyennant versement de la somme maximale dans le pilier 3a et rachats LPP

### Contact

evaline: 0800 811 810, [eva@bankcoop.ch](mailto:eva@bankcoop.ch), [www.banquecoop.ch/eva](http://www.banquecoop.ch/eva)

### Liens utiles

[www.ahv.ch](http://www.ahv.ch)  
[www.pensionierungskurse.ch](http://www.pensionierungskurse.ch)  
[www.bankcoop.ch/fr/finanzplanung.htm](http://www.bankcoop.ch/fr/finanzplanung.htm)